

renseignements techniques essentiels à une réaction rapide. Nous sommes maintenant prêts à négocier avec l'ONU un protocole d'entente plus détaillé sur les arrangements relatifs aux forces en attente, qui contiendrait plus d'information sur l'état de préparation et les normes de capacité.

Nous avons consacré une attention particulière dans le rapport à la mise en place d'un état-major opérationnel, qui serait au cœur du concept des groupes d'avant-garde. Si l'ONU devait décider de retenir cette recommandation, le Canada serait disposé à participer à la création de cet état-major. Notre pays a déjà mis à la disposition de l'ONU un nombre important de militaires, par voie de détachements ou de prêts. Nous sommes disposés à détacher du personnel supplémentaire, tant civil que militaire, afin de favoriser la concrétisation de cette idée.

Le moment est venu d'apporter des améliorations fondamentales à la façon dont l'ONU réagit aux crises. Un certain nombre de pays ont avancé des propositions semblables à celles du Canada. Les propositions de changement issues du secteur non gouvernemental sont nombreuses et intéressantes.

Le suivi est d'une importance cruciale. Nous devons rassembler notre énergie, déterminer les secteurs d'intervention les plus prometteurs, et passer de la parole aux actes sans plus tarder. Au cours des semaines et des mois à venir, le Canada a l'intention de travailler en étroite collaboration avec des pays de même opinion, partout dans le monde, et avec le Secrétariat des Nations Unies afin d'atteindre cet objectif.

Monsieur le président, nous devons poursuivre nos efforts permanents en vue de l'édification de la paix, tout en pratiquant une diplomatie préventive et en maintenant les opérations de réaction rapide. En fait, l'édification de la paix comporte tout un éventail d'activités. Une grande partie du travail nécessaire pour en arriver à une vision globale de la sécurité humaine a déjà été accompli dans la série de conférences tenues par l'ONU dans les domaines économique et social, et couronnées récemment par l'adoption de la Plate-forme d'action élaborée dans le cadre de la Conférence mondiale sur les femmes de l'ONU. Elles ont permis de tracer le portrait général d'un développement durable qui établit un équilibre entre les priorités économiques et sociales afin d'accroître le bien-être de l'humanité. Ce consensus planétaire nous offre l'occasion de rétablir la confiance dans le travail du système des Nations Unies dans ces domaines, et de dissiper l'impression de désœuvrement et de dérive. L'ONU peut continuer de jouer un rôle de premier plan dans l'élaboration d'accords internationaux sur les buts du développement, dans la défense des valeurs fondamentales et dans la satisfaction des besoins humanitaires et de développement.